



## DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »

2022-2026

Ce dispositif est destiné aux jeunes de 15 et 17 ans (à partir du jour des 15 ans jusqu'à la veille des 18 ans). Ils doivent effectuer des missions en échange d'argent de poche. Cette première expérience dans la vie active revêt un caractère éducatif et formateur pour les jeunes dans une démarche citoyenne. Il consiste à effectuer des petits chantiers de proximité par demi-journée et de recevoir, en contrepartie une indemnisation de 15 euros par chantier réalisé.

### Les principaux objectifs :

- ❖ Permettre aux jeunes de valoriser par leur action les chantiers municipaux.
- ❖ Permettre aux jeunes de nouer des relations avec les agents municipaux et de s'insérer dans la vie locale.
- ❖ Responsabiliser les jeunes.
- ❖ Permettre aux jeunes de disposer d'argent de poche.
- ❖ Confronter tous les participants à des règles simples et à des objectifs accessibles.
- ❖ Sensibiliser au monde du travail.

### L'encadrement :

- ❖ Il est assuré par les agents municipaux des différents services de la collectivité et /ou les bénévoles.

### Les activités proposées :

- ❖ Entretien des terrains, désherbage
- ❖ Travaux administratifs

### Date des chantiers :

- ❖ Les chantiers ont lieu pendant les vacances scolaires.
- ❖ Les chantiers auront lieu, à titre indicatif, soit le matin de 8h30 à 12h00 ou l'après-midi de 14h00 à 17h30 (avec une pause de 30 minutes)
- ❖ Une indemnisation de 15 euros par demi-journée (3h00 de travail) sera versée à chaque participant.